

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

La responsabilité des Commissions Diocésaines d'Art Sacré, deux textes de 1981 et 1999



- Thème

Référence - La CDAS ; acteur et interlocuteur -
Date de mise en ligne : mercredi 18 juin 2008

Portail de la Liturgie Catholique

Les Commissions Diocésaines d'Art Sacré jouent un rôle essentiel dans l'élaboration du Beau au service de la liturgie. Dans un partenariat voulu par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, elles accompagnent tout projet de restauration, de construction ou d'aménagement d'églises tout en promouvant la création artistique. Elles ont aussi une responsabilité dans la conservation et la mise en valeur des lieux afin qu'ils soient véritablement des lieux d'accueil et de transmission d'une foi vivante.

Deux textes fondent leur responsabilité : celui de l'Assemblée plénière de l'Episcopat du 3 novembre 1981, complété par celui de la Commission Episcopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle du 8 octobre 1999.

[Téléchargez](#) le texte de 1981 dans son intégralité (format PDF)

[Téléchargez](#) le texte de 1999 dans son intégralité (format PDF)